

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens
lors des conseil d'arrondissement du 7 juin et du 5 juillet 2016**

Madame Viviana Riwilis (RIL-SOCAM) : règlement omnibus modifiant le Règlement d'urbanisme

16-151401 CA 7 juin 2016

Madame indique être préoccupée par l'embourgeoisement du quartier Pointe-Saint-Charles et souligne que la construction de logements sociaux permettrait de freiner ce phénomène. Elle indique que les modifications proposées au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement risquent d'empirer la situation en limitant la possibilité de construire de tels logements. Elle souhaite une densification intelligente du quartier autour des pôles de transport en commun et ajoute que l'arrondissement fait fausse route s'il croit qu'il pourra limiter la spéculation foncière en réduisant la densité du territoire. Elle dépose des documents au support de ses prétentions et demande à obtenir une carte illustrant la hausse des valeurs foncières dans l'arrondissement.

Suivi par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (transmission de la carte d'évaluation des valeurs foncières) : L'arrondissement ne détient pas de document comportant une analyse d'impacts sur les incidences d'une augmentation de la valeur des propriétés au rôle d'évaluation foncière. La direction transmettra une demande en ce sens au Service de l'évaluation foncière, lequel assure la responsabilité du maintien du rôle foncier.

Monsieur Paul Vanasse : entretien des ruelles et des aires de jeux pour enfants

16-151409 CA 7 juin 2016

Monsieur souligne la présence d'un trou dans le revêtement de la ruelle derrière sa résidence de la rue Allard qui laisse apparaître l'armature du béton armé. Il souligne également le faible entretien de cette ruelle où s'accumulent les déchets de construction. Il souligne aussi la dangerosité d'une glissoire faisant partie de l'aire de jeu pour enfants du parc Clifford. Il souhaite savoir si l'arrondissement compte remédier à ces problèmes.

Suivi par la direction des travaux publics (réparation de la ruelle) : Tous les travaux ont été réalisés, à la satisfaction du citoyen.

Monsieur Yvan Martineau : Projet immobilier du 2360, rue Notre-Dame Ouest

16-185197 CA 5 juillet 2016

Monsieur souligne que des citoyens sont présentement mobilisés à l'encontre du projet immobilier du 230, rue du Dominion, et qu'ils ne comprennent pas pourquoi le projet du 2360, rue Notre-Dame Ouest, qui avait été refusé l'année dernière, revient sans aucun préavis. Il souhaite connaître la raison pour laquelle les citoyens n'ont pas été prévenus à l'effet que ce projet allait revenir et savoir la raison pour laquelle le projet est désormais conforme. Il demande à voir les plans du projet.

Suivi par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (accès aux plans d'implantation et d'intégration architecturale du projet immobilier du 2360, rue Notre-Dame Ouest) : Avec l'accord du demandeur, la direction a produit une fiche comparative du projet soumis à la procédure de PIIA en juin 2016 comparée au projet de PPCMOI. Le demandeur sera contacté pour l'en informer. La fiche sera mise en ligne sur le site internet de l'arrondissement sous l'onglet « Consultation publique » pour que tous les citoyens puissent la consulter. L'étude du projet en vertu du PIIA sera inscrite à l'ordre du jour du CA du mois de septembre 2016.

Monsieur Claude Hémon : fissures et signalisation sur la rue Springland

16-185216 CA 5 juillet 2016

Monsieur demande à ce que l'état de l'asphalte, qui vient d'être refait sur la rue Springland, soit vérifié puisqu'il présente déjà des fissures. Il demande également à ce que la signalisation relative aux zones de travaux soit vérifiée et corrigée sur cette même rue.

Suivi par la direction des travaux publics (réparer les fissures faites par l'entrepreneur qui a effectué les travaux d'asphaltage de la rue Springland - vérifier et corriger la signalisation sur la rue Springland) : Les travaux effectués sur la rue Springland sont des travaux de resurfacement; il est donc possible de voir apparaître des fissures lorsque le sol bouge (aucune excavation en profondeur n'a été réalisée). La signalisation a été modifiée afin que le détournement des véhicules ne se dirige plus vers le rond-point de la rue Springland.

Madame Élyse Laurin : règlement omnibus modifiant le Règlement d'urbanisme

16-185217 CA 5 juillet 2016

Madame est propriétaire de terrains affectés par le règlement omnibus modifiant le Règlement d'urbanisme. Elle souhaite réaliser un projet résidentiel. Elle indique être incapable de trouver de l'information précise sur l'état de la réglementation relative à ses terrains et ne pas avoir reçu de réponse satisfaisante de la part de l'arrondissement.

Suivi par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (contacter la citoyenne pour répondre à ses questions sur le règlement omnibus modifiant le Règlement d'urbanisme) : la chef de la division des permis et inspections a communiqué avec la demanderesse afin de lui expliquer la procédure de modifications réglementaires en cours et l'effet de gel. Madame est maintenant en mesure de procéder aux démarches nécessaires pour les terrains dont elle est propriétaire.